



Droit d'exercer 1 activité libérale quand on est salarié

Par **venance**, le **22/03/2009** à **16:14**

Je suis salariée à temps plein dans une association loi 1901 , à vocation d'intérêt public (la psychiatrie) et je désire savoir si j'ai le droit d'exercer une activité libérale (en tant qu'infirmière) , en remplacement , quelques heures par mois .

PS : régie par convention collective CC 51 du travail .

Merci pour votre réponse .